



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 24 mars 2026, à 19 h

Centre des Loisirs Montcalm-Salles 106 et 107
265, boulevard René-Lévesque Ouest

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Jonathan, Tedeschi	Coprésident
■ Mathis, Gagnon	Coprésident et trésorier
■ Hélène, Paradis	Secrétaire
■ Jérémie, Lauzon	Administrateur
■ Gabriel, Richard-Brunet	Administrateur
■ Léa, Lasalle	Administratrice

Absences

■ Alexandre, Turgeon	Administrateur
----------------------	----------------

Autres présences

■ Catherine, Vallières-Roland	Conseillère du district Montcalm-St-Sacrement
■ Hélène, St-Pierre	Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec
■ Raymond, Poirier	Responsable des relations citoyennes, TramCité
■ Hélène, Dion	Secrétaire de soutien

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, trente personnes participent à l'assemblée.

Ordre du jour

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 24 mars 2026, à 19 h

Centre des Loisirs Montcalm-Salles 106 et 107

265, boulevard René-Lévesque Ouest

DÉROULEMENT	HEURE
1. Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2. Règles de bon fonctionnement	19 h 01
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2026	19 h 04
5. Point d'information sur le tramway par l'élu responsable des relations avec les citoyens pour le projet TramCité	19 h 05
6. Suivis des dossiers et affaires nouvelles <ul style="list-style-type: none"> ■ 6.1 Rappel de l'AGA et de l'activité d'accueil ■ 6.2 Résolution sur l'atelier vélo 	19 h 50
7. Période des comités de travail du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none"> ■ 7.1 Comité Mobilisation ■ 7.2 Comité Communications et Relations avec les citoyens 	20 h 05
8. Période d'information de la conseillère municipale	20 h 15
9. Période de questions et commentaires du public	20 h 25
10. Correspondance et trésorerie <ul style="list-style-type: none"> ■ 10.1 Paiement au secrétariat de soutien ■ 10.2 Budget, état des revenus et dépenses 	20 h 40
11. Divers	20 h 45
12. Fin de l'assemblée	21 h



Procès-verbal

3^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 24 mars 2025, à 19 h

Centre des Loisirs Montcalm-Salles 106 et 107

265, boulevard René-Lévesque Ouest

1. Ouverture de l'assemblée

Jonathan Tedeschi ouvre l'assemblée à 19 h.

2. Règles de bon fonctionnement

Le coprésident rappelle les règles de bon fonctionnement.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Jonathan Tedeschi fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à apporter.

Il n'y en a pas.

Sur proposition de Mathis Gagnon, dûment appuyée par Jérémie Lauzon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2026

Sur proposition de Hélène Paradis, dûment appuyée par Léa Lasalle, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 24 février 2026.

Adoptée à l'unanimité



5. Point d'information sur le tramway par l'élu responsable des relations avec les citoyens, pour le projet TramCité

Raymond Poirier présente son rôle. Il s'inscrit dans un effort continu de communication avec l'intensification des travaux liés au tramway. Une trentaine de rencontres avec différents partenaires qui sont parties prenantes sur le parcours de la zone touchée par les travaux, ont eu lieu. Il a pour tâche de fournir l'information et de relayer les faits réels. Il partage aussi la vision à court et à long terme pour une diffusion juste des enjeux.

Il voit les rencontres avec les conseils de quartier comme un moyen privilégié de recueillir les propos des citoyens. Il veut être à l'écoute et mieux orienter son travail.

On espère mettre en place des mesures pertinentes, établir une communication et un dialogue en continu et s'ajuster tout au long des travaux.

Il invite les participants à partager leurs préoccupations et questions afin d'amorcer la discussion.

- Un citoyen, utilisateur des parcours 800 et 801, trouve difficile l'accès au parcours 805 ; il réside près de l'avenue des Érables. L'arrêt temporaire qui se trouve sur l'avenue du Parc est à bonne distance. On doit tenir compte de la moyenne d'âge élevée de plusieurs personnes du secteur. Il propose d'utiliser l'arrêt inutilisé face au Pavillon Lassonde comme alternative. Il souligne que l'arrêt des Érables était très achalandé.

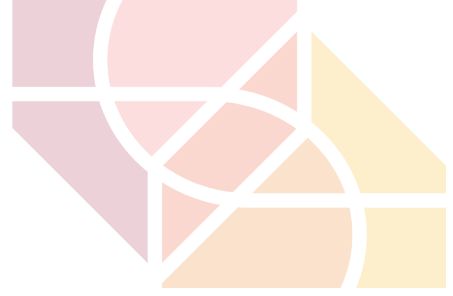
Depuis la mise en place du réseau de transition, il y a un monitoring pour ajuster les parcours; certains y gagneront en se rapprochant de l'arrêt et d'autres seront plus loin. Les équipes ont évalué les arrêts et les localisations. En lançant en amont ce réseau de transition, cela permet de le tester, de permettre aux utilisateurs de prendre de nouvelles habitudes et de voir si ces habitudes sont raisonnables. Il invite les citoyens à émettre leurs commentaires.

- Pourquoi construire deux nouveaux arrêts dans le secteur Mérici, entre autres, alors qu'il en existait déjà?

Certains trajets ont été fusionnés. Il faut aussi tenir compte des contraintes que pose l'utilisation de différents véhicules : un autobus double ne se comporte pas comme un véhicule ordinaire, d'où la récupération de certains arrêts. L'information sera vérifiée, validée auprès du RTC et partagée avec le Conseil de quartier.

- Le citoyen partage la liste des arrêts du nouveau parcours et s'étonne de certains choix illogiques. Il propose un ajustement autour du CHUL.

Tout le rabattage a été pensé pour minimiser les allers-retours; certains trajets supposeront des transferts. Des ajustements seront apportés dans ce secteur.



- Comment se décide l'octroi de contrats et les décisions liées à la coupe des arbres ?

La Ville, dans ses ententes, doit préparer le terrain en amont : réseau d'aqueduc, réseau électrique. Les équipes en foresterie analysent la capacité de garantir la survie des arbres lors de ces travaux. En gros, on évalue les chances de survie de l'arbre et les coupes sont effectuées en conséquence.

On ne sait pas combien d'arbres seront coupés. Lorsque le premier 40 % des travaux de préparation sera placé, les responsables seront en mesure de déterminer ce qu'ils maintiennent ou coupent. Ça se fera le plus tard possible en fonction des travaux. Le calendrier présentera les arbres ciblés. Ils seront coupés au moment opportun et seulement si nécessaire. On a évalué que 1500 arbres sur l'ensemble du tracé pourraient être touchés (cela exclut les boisés). C'est un estimé.

Le propriétaire d'arbre(s) touché(s) par une coupe se verra offrir le bois coupé. Il n'y aura pas de compensation financière. La Ville ne discutera pas pour changer la décision prise au sujet de la coupe d'un arbre. Le tracé aura ses nécessités et les interventions se feront selon les besoins des travaux. L'objectif reste de préserver le maximum d'arbres. Le ratio prévu pour les plantations subséquentes est de 1:20.

- Jérémie Lauzon, administrateur, demande si les conduites peuvent être déplacées pour éviter la coupe.

Ce sera difficile car le système racinaire suit le tracé naturel et vient souvent entraver les conduits. La canopée est considérée comme un patrimoine précieux.

- Un résident est préoccupé par la sécurité. Il croit que celle-ci doit être renforcée autour des chantiers, sachant pertinemment que certains automobilistes peuvent devenir impatients lorsqu'ils rencontrent des entraves.

M. Poirier juge cette préoccupation importante et souhaite l'étendre à la circulation des écoliers.

- Mathis Gagnon partage une question soulevée sur Facebook : y aura-t-il possibilité de traverser les chantiers?

Il faut partager ce type de préoccupation au 311, à Info-Chantier afin de permettre aux équipes d'assurer des suivis serrés et fréquents, en précisant les intersections problématiques. Le chantier se fera de façon progressive. Les plans locaux de mobilité, qui pourront être ajustés au besoin, seront partagés afin de préserver une dynamique résidentielle.

- On doit aussi exercer des mesures de prévention auprès des automobilistes pour éviter que certains empruntent des raccourcis, comme les ruelles, manœuvres qui pourraient poser des enjeux de sécurité.



Il n'y aura pas de mesures permanentes pour encadrer la sécurité routière mais davantage des actions via le Plan de mobilité, les interventions du Centre de gestion du transport intelligent qui lui, en temps réel, peut constater les zones d'impacts et faire des ajustements. Il faut faire preuve de réactivité.

- Certains fonctionnaires vont converger vers la Colline parlementaire, il faut donc prévoir une congestion certaine et les problèmes qui pourraient survenir.

L'information de base a été partagée aux grandes entreprises en suggérant d'épargner les employés lorsque le pic des travaux commencera. Il a été suggéré d'utiliser des alternatives comme le service ÀVélo et de favoriser le télétravail.

- Léa Lasalle demande d'expliquer comment se fait un appel d'offres pour donner le contrat d'abattage des arbres.

La Ville investit 750 millions dans le projet; le gouvernement du Québec, avec l'apport du Fédéral, est responsable du financement, conjointement avec CDPQ Infra qui devient le maître d'œuvre. Le gouvernement du Québec négocie avec le gouvernement fédéral pour obtenir les fonds nécessaires. Il y a une entente claire qui définit le rôle de chacun.

La Ville prend en charge les travaux pré-rails de la partie ouest du tronçon. Elle est donc en mesure de donner un calendrier, car les embauches sont gérées par la Ville et les appels d'offres qui sont lancés incluent les dates désirées pour la réalisation des travaux.

Pour la portion entre l'Université Laval et la 41^e rue, elle est sous la responsabilité de CDPQ Infra.

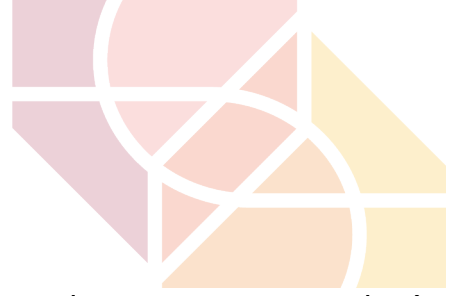
Le fournisseur Kiewit gère la planification et la réalisation de tous les travaux, incluant ceux liés à la 1^{re} Avenue et la portion du tunnel basse-ville.

Le fournisseur, signé en mars, reviendra avec un calendrier des travaux après l'analyse. L'échéancier n'est pas encore disponible mais Kiewit y travaille.

À noter que les travaux sont commencés dans le secteur du boulevard Laurier.

- L'accès à Gérard-Morisset sera fermé. Un lien alternatif est-il prévu pour atteindre Cartier?
 - *Un lien temporaire sera créé dans le secteur de la rue Gérard-Morisset et de l'avenue de Vimy : un appel d'offres a été lancé.*

On essaie d'influencer les partenaires pour communiquer les zones touchées et apporter des précisions en cours de route. Les informations seront



transmises de toutes les façons : conférence de presse, communiqués, plateformes, conseils de quartier, etc.

La conseillère transmettra au citoyen les informations concernant une rencontre d'échange public pour les résidents de Gérard-Morisset en lien avec la création du lien temporaire.

- Hélène Paradis, administratrice et secrétaire, désire soulever deux points :
 1. Considérer les intersections où se trouvent des brigadiers scolaires.
 2. Le Conseil de quartier témoigne de l'absence de considération du Centre de gestion du transport intelligent : il ne tient pas compte des piétons. Ce fait a été souligné à grands traits notamment via des résolutions. Une jeune fille a été frappée. Le Conseil souhaite qu'on intègre la variable « piéton ».
- Un citoyen, membre du comité de parents de l'école Anne-Hébert, s'étonne que la direction ne soit pas présente au sein du comité de Bon voisinage. De quels moyens l'École dispose-t-elle alors pour signaler un problème ?

Raymond Poirier invite le citoyen à lui transmettre les préoccupations déjà identifiées. Il s'informera de la possibilité d'organiser des rencontres avec la direction de l'École.

- Un résident suggère de consulter la population pour gérer la conservation des arbres.

M. Poirier rappelle que c'est davantage l'équipe de foresterie et de génie civil qui gère seule ce dossier.

Hélène Paradis partage que le Conseil sonde présentement les gens du quartier quant à leur intérêt de planter des arbres sur leur terrain. Les scouts font la promotion de ce projet. Le Conseil, grâce à une subvention, financera une partie du coût des arbres. Il en sera question lors de l'AGA du 28 avril prochain.

- Les voies de circulation prévues pour le tramway seront de 4m au lieu de 3m. Pourquoi ne pas avoir utilisé la configuration actuelle qui permet la conservation de plusieurs arbres ?

Cet aspect est en cours d'analyse; lorsque les plans sortiront, il sera possible d'amener la question.

Un citoyen affirme que cet aspect a déjà été proposé et qu'il faut deux voies de circulation pour le fonctionnement du tramway. Or, la configuration actuelle ne permet pas cet état de fait.

- Pourquoi les devis ne sont-ils pas encore définis? Comment se fait-il que les arbres n'aient pas encore été identifiés? Les citoyens veulent avoir les détails à l'avance



pour chacune des zones concernées, dans un calendrier défini et qui, de plus, indique la durée des interventions.

Il y a discussion entre toutes les entités ; les informations qui concernent le public ne sont pas encore disponibles. On présente ce qui est arrêté et défini. Kiewit et CDPQ Infra sont en phase de conception. La Ville souhaite informer les citoyens dès que possible avec le plus de prévisibilité possible.

- Un résident du quartier propose d'installer deux arrêts au coin de l'avenue des Érables dans les deux directions sur le parcours 805, comme c'était avant sur les parcours 800 et 801 sur René-Lévesque.

Le Conseil en discutera et pourra évaluer la possibilité d'en faire une résolution.

- A-t-on prévu des mesures pérennes de modulation de la circulation dans la zone d'influence, car il y aura à l'automne des écoliers qui se déplaceront dans cette zone ?

Les mesures temporaires encadrent le chantier et d'autres mesures s'appliqueront lorsque le tramway sera en fonction ce qui supposera deux moments d'intervention.

Les points chauds du quartier ont déjà été identifiés et le Conseil s'est penché sur plusieurs façons d'améliorer la fluidité et la sécurité. Celles-ci seront partagées avec M. Poirier.

- Un citoyen revient avec trois interrogations :
 1. Y aura-t-il des aiguillages à toutes les stations, permettant au tramway de revenir au point A ?
 2. Un concours d'architecture pour l'apparence des stations peut-il être tenu ?
 3. Sera-t-il possible de mettre en service le tramway dès que deux stations seront complétées ?

1. L'aiguillage à toutes les stations n'est pas possible. Cette avenue pourra être considérée ultérieurement selon la configuration de la ligne.

2. Dans d'autres villes, les stations sont standardisées; c'est une question à reporter en 2027.

3. La station devra être réalisée au complet avant sa mise en service.
- Gabriel Richard-Brunet se demande ce qu'il advient du tunnel.



Le prix est à confirmer; pour l'instant l'estimé déposé pour tout le projet tient la route; il est de l'ordre de 6,5 milliards. L'ouvrage d'ingénierie du tunnel sera complexe.

- *Belvédère restera une zone de transit. Certains trajets amèneront des transferts qui supposeront un peu de marche, les autres conserveront la configuration initiale.*

Toute préoccupation peut être partagée au :

raymond.poirier@ville.quebec.qc.ca

Des élèves de l'école Anne-Hébert, accompagnés de M. Antoine Pellerin, s'adressent aux administrateurs du Conseil.

Les élèves prennent la parole pour s'opposer à la fermeture de la patinoire du parc des Saints-Martyrs qui est, pour eux, un lieu important de socialisation. Ils ont produit une pétition et récolté l'appui de 184 signataires jusqu'à maintenant.

Les élèves déposent officiellement la pétition auprès des administrateurs du Conseil.

Antoine Pellerin dépose un projet de résolution. Il tient en premier lieu à remercier la conseillère Catherine Vallières-Roland pour sa collaboration.

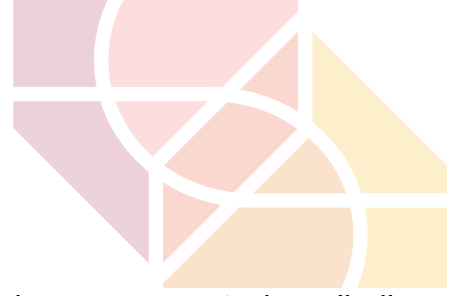
Bien qu'uniquement deux patinoires seront fermées l'hiver prochain, il n'a pas été déclaré formellement que celle du parc des Saints-Martyrs serait protégée. D'où la démarche des élèves. Puisque le Conseil représente les gens du quartier, il a été jugé pertinent de déposer un projet de résolution.

RÉSOLUTION CA-CQM-26-03-24-01 : Maintien de la patinoire du parc des Saints-Martyrs

ATTENDU QUE la Ville de Québec a annoncé son intention, pour des raisons budgétaires, de procéder à la fermeture de plusieurs patinoires extérieures sur son territoire;

ATTENDU QUE cette annonce initiale évoquait la fermeture potentielle de 19 patinoires, suscitant une vive mobilisation citoyenne dans plusieurs quartiers;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a subséquemment révisé sa position en annonçant qu'elle ne souhaitait plus procéder à ces 19 fermetures, mais plutôt limiter celles-ci à un nombre plus restreint;



ATTENDU QUE bien que cette révision constitue un signal encourageant, rien n'indique formellement que la patinoire du parc des Saints-Martyrs n'est pas visée à moyen ou long terme par d'éventuelles rationalisations;

ATTENDU QUE la patinoire du parc des Saints-Martyrs constitue une infrastructure sportive de proximité essentielle pour les résidents du quartier Montcalm et du quartier Saint-Sacrement;

ATTENDU QUE cette patinoire est largement fréquentée par les familles, les enfants et les jeunes du quartier, notamment ceux fréquentant l'école Anne-Hébert;

ATTENDU QU'une mobilisation citoyenne a eu lieu afin de démontrer l'attachement de la population à cette infrastructure;

ATTENDU QU'une pétition signée par un grand nombre d'enfants du quartier, fréquentant l'école Anne-Hébert, a été déposée lors de la séance du 24 mars 2026 du Conseil de quartier Montcalm, témoignant de l'importance de cette patinoire pour les jeunes;

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Montcalm a relayé la démarche initiée par les élèves de l'école Anne-Hébert afin de mobiliser la communauté pour le maintien de la patinoire du parc des Saints-Martyrs;

ATTENDU QUE cette initiative a donné lieu à la mise en circulation d'un formulaire de pétition par le Conseil de quartier de Montcalm, invitant la population à appuyer la demande des élèves;

ATTENDU QUE le Conseil de quartier de Montcalm s'est engagé à imprimer et à transmettre aux élus.e.s concerné.e.s la pétition issue de cette mobilisation, laquelle a recueilli 250 signatures, démontrant un appui large, intergénérationnel et structuré au maintien de cette infrastructure;

ATTENDU QUE cette mobilisation illustre de manière claire le rôle structurant de la patinoire dans la vie sociale et communautaire du quartier;

ATTENDU QUE les infrastructures sportives de proximité, telles que les patinoires de quartier, contribuent de manière significative :

- à la promotion de l'activité physique et des saines habitudes de vie;
- à la socialisation et à la cohésion communautaire;
- à l'accessibilité universelle au sport, particulièrement pour les jeunes et les familles;
- à la vitalité et à l'attractivité des quartiers urbains;
- à la réduction des inégalités en matière d'accès aux loisirs;



ATTENDU QUE ces infrastructures favorisent également l'occupation positive de l'espace public en période hivernale et participent à la sécurité et au dynamisme du milieu de vie;

ATTENDU QUE le maire de Québec, Bruno Marchand, a publiquement indiqué avoir entendu la mobilisation citoyenne concernant certaines patinoires et a confirmé explicitement le maintien de celles des parcs Véga et du Buisson à la suite de ces démarches;

ATTENDU QUE la mobilisation observée dans le quartier Montcalm, notamment autour de la patinoire du parc des Saints-Martyrs, est comparable par son ampleur et sa nature à celles ayant mené à des prises de position publiques du maire dans d'autres secteurs;

IL EST RÉSOLU :

QUE le Conseil de quartier Montcalm demande à la Ville de Québec de maintenir l'ouverture de la patinoire du parc des Saints-Martyrs;

QUE le Conseil interpelle spécifiquement le maire, Bruno Marchand, afin qu'il reconnaisse explicitement la mobilisation des citoyens du quartier Montcalm et qu'il s'exprime publiquement, de manière claire et nominative, en faveur du maintien de la patinoire du parc des Saints-Martyrs, au même titre qu'il l'a fait pour les patinoires des parcs Véga et du Buisson;

QUE le Conseil affirme clairement, par la présente résolution, l'importance de la patinoire du parc des Saints-Martyrs pour la communauté;

QUE cette résolution vise également à prévenir toute fermeture éventuelle future en signifiant dès maintenant l'attachement durable du milieu à cette infrastructure, dans l'éventualité où la Ville souhaiterait procéder à d'autres rationalisations au cours des prochaines années;

QUE le Conseil souligne l'importance stratégique des infrastructures sportives de proximité dans le maintien de la qualité de vie, de la santé publique et du tissu social des quartiers;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au maire de Québec, aux membres du conseil municipal ainsi qu'aux instances administratives concernées.

Sur proposition de Léa Lasalle, dûment appuyée par Hélène Paradis, il est résolu d'adopter la **Résolution CA-CMQ-26-03-24-01**.

Adoptée à l'unanimité

La conseillère veut saluer ce geste citoyen des enfants. Elle les félicite. Elle est en accord avec les constats dressés dans la résolution et la pétition. Il existe plus de 90 patinoires sur le territoire de la Ville. Il n'est pas prévu de fermer 19 patinoires. La conseillère portera la pétition.



6. Suivi des dossiers et affaires nouvelles

■ 6.1 Rappel de l'AGA et de l'activité d'accueil

Le 28 avril, les citoyens sont invités à l'Assemblée générale annuelle. Il y aura des élections, les résidents peuvent donc poser leur candidature. Il faut recueillir 10 appuis et être résident du quartier. Plusieurs postes d'administrateur seront à combler : trois postes « femme », deux postes « homme » et 1 poste neutre. L'organisme *Canopée* viendra faire une présentation sur la plantation des arbres, suivi par le partage du bilan de l'année du Conseil de quartier Montcalm.

L'AGA sera précédée d'une activité de partage et de discussion autour de sandwiches grillés au fromage dès 17h30.

Bienvenue à tous !

■ 6.2 Résolution sur l'atelier Vélo II

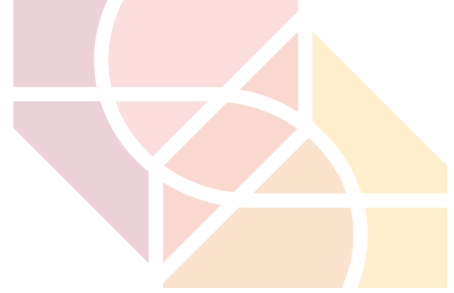
Le 9 mai, se tiendra le volet II de l'Atelier Vélo avec la collaboration de VéloCentrix qui permettra aux participants de préparer leur.s vélo.s pour la belle saison.

RÉSOLUTION CA-CQM-26-03-24-02 : Atelier Vélo II

Le Conseil de quartier Montcalm prépare en ce moment l'activité de mécanique vélo qui aura lieu le 9 mai dans le cadre de *Montcalm en tites roues*. Le Conseil de quartier demande ainsi à la Ville de lui accorder une subvention de 450,00\$ afin de pouvoir organiser et réaliser cet atelier. Cette demande s'inscrit comme une demande de subvention pour améliorer le milieu de vie de la Ville de Québec.

Sur proposition de Léa Lasalle, dûment appuyée par Gabriel Richard-Brunet, il est résolu d'adopter la **Résolution CA-CQM-26-03-24-02**

Adoptée à l'unanimité



7. Période des comités de travail du conseil d'administration

■ 7.1 Comité Mobilisation

Hélène Paradis partage la réponse de la Ville concernant la situation sur l'avenue Brown près de l'École Anne-Hébert.

En lien avec la volonté de votre Conseil de quartier de reconduire la résolution concernant les enjeux de sécurité sur l'avenue Brown à proximité de l'école Anne-Hébert (réaménagement du trottoir entre Père-Marquette et Chemin Sainte-Foy afin d'améliorer la visibilité, l'élimination des espaces de stationnement, assurant ainsi la sécurité des enfants) je vous partage la réponse du TMI (actualisée en mars 2026).

Réponse de la Ville (provenance du TMI) :

« Bonjour, la situation n'ayant pas substantiellement changé, notre réponse demeure donc la même :

Retirer ainsi une voie de circulation reviendrait en réalité à retirer l'ensemble des stationnements et débarcadères le long du terrain de l'école, ce qui inclut les débarcadères des parents, des autobus scolaires et des minifourgonnettes de transport adapté.

À notre avis, la problématique de bouchon sur le trottoir est ponctuelle et essentiellement causée par le fait que l'école ne permet pas aux élèves non-inscrits au service de garde d'accéder à la cour d'école avant 8h00. Nos observations confirment une accumulation sur le trottoir d'élèves non-inscrits au service de garde, entre 7h45 et 8h00. »

Le Conseil juge que la réponse est inappropriée. Les aménagements de la rue restent inadéquats. Il y a trois voies sur l'avenue Brown dont deux sont des voies de stationnement; il y a possibilité de faire un trottoir double et d'éliminer l'autre. Le secteur pose toujours un enjeu de sécurité. Avec l'arrivée du tramway, les stationnements deviendront moins nécessaires et la voie est de toute façon inutilisable quand les autobus scolaires s'y stationnent, en attente des élèves. L'argumentaire de la Ville ne tient pas la route selon l'administratrice.

La conseillère le prend en note. Plusieurs gestes ont été posés pour améliorer la situation même s'il reste des éléments à travailler. On sensibilise les parents à ne pas venir reconduire leur.s enfant.s à l'école et on s'applique à tout mettre en place pour qu'ils se sentent confiants de les laisser gagner l'école à pied ou à vélo. La Ville va continuer ses efforts. Refaire la géométrie de la rue comme le demande le Conseil de quartier exige des mesures plus difficiles à mettre en place.



- 7.2 Comité Communications et Relations avec les citoyens
Pas de nouveau.

8. Période d'information de la conseillère municipale

- Mélissa Coulombe-Leduc et Catherine Vallières-Roland, qui se partagent la responsabilité du Conseil de quartier Montcalm, assistent en alternance aux séances et restent à l'écoute. Il est important d'écrire au **311** pour signaler tous les enjeux de circulation et de sécurité pour permettre à la Ville de cibler les endroits chauds. Le nombre justifie l'action. En tant qu'élues, les conseillères peuvent ensuite faire le suivi.
- ÀVélo sera déployé sous peu, 60 stations et 500 vélos seront ajoutés. Le service étend ses ramifications encore plus loin jusqu'à Ste-Foy, Vanier, Cap-Rouge et la Couronne Nord. Une grande portion de ces stations seront présentes dans la zone d'influence des travaux du tramway pour donner des alternatives de circulation. La saison débutera le 15 avril et sera prolongée jusqu'au 15 novembre.





Une question de la secrétaire Hélène Paradis : la piste cyclable sur Grande-Allée sera-t-elle reconduite pendant le Festival d'été de Québec?

La conseillère note la question; des mesures alternatives seront trouvées et communiquées.

- La Ville procède à la réfection de plusieurs escaliers dont celui des Franciscains. Les travaux auront lieu de mai à octobre **2027**.
- Tramway : rappel qu'une période de travaux affectera René-Lévesque aux abords de Cartier débutant le 13 avril, pour 5 jours. L'accès aux commerces et résidences sera maintenu. Toutes les informations se retrouvent sur le site [Info-travaux TramCité](#) .



- La conseillère a obtenu le nombre d'arbres plantés au cours des dernières années via le service de foresterie urbaine :

2022	149 
2023	93 
2024	30 
2025	156 

Sans compter les 650 arbres qui sont donnés à la Cité-Limoilou. Quant au projet du tramway, la conseillère rappelle le ratio adopté : pour chaque arbre coupé, 20 seront plantés.

- En 2024, la Ville a imposé une tarification aux entrepreneurs et elle exige aussi l'obtention d'un permis. Voici les tarifs imposés aux entrepreneurs qui occupent l'espace public dans le contexte de travaux : 50 \$ pour l'obtention du permis + 1\$ par jour, par mètre carré.
- Le rapport de *l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et du regroupement des organismes de personnes handicapées* a été remis à la conseillère. Il a été produit à la suite de l'ajout d'une plateforme de débarquement à l'intersection Chemin Sainte-Foy et avenue Brown. Il y a des recommandations qui pourront être prises en compte lors du bilan dressé par les équipes après une année d'opération. Ces équipes verront alors si des correctifs ou améliorations peuvent être apportés.

Un citoyen se demandait pourquoi des projets semblables, selon lui, étaient en développement alors que ce projet-pilote n'avait pas été évalué. La conseillère affirme que c'est le SEUL projet de ce type.



9. Période de questions et de commentaires du public

- On est inquiet de l'apparence de l'escalier du Faubourg. Des résidents souhaitent conserver la facture actuelle.

Catherine Vallières-Roland affirme que les qualités architecturales seront prises en compte lors de la réfection.

- Les permis accordés pour les travaux stipulent-ils l'obligation d'aménager un passage sécuritaire pour les piétons, surtout lorsque ces travaux se trouvent sur de grandes artères ?

Différentes formules ont été appliquées dont certaines ne donnent pas d'accès piéton ; dans ce cas, il faut une signalisation claire et une redirection sécuritaire.

- Les résidents souhaitent qu'on prenne soin du coteau Sainte-Geneviève, cette falaise qui fait le lien entre la basse-ville et la haute-ville. Elle est bien négligée, de nombreux déchets jonchent le sol, particulièrement dans le secteur d'Arago.

Les administrateurs ont déjà eu une discussion à ce sujet. Le président suggère que ce point soit reporté à la prochaine séance avec la possibilité de déposer une résolution, si les membres le jugent approprié.

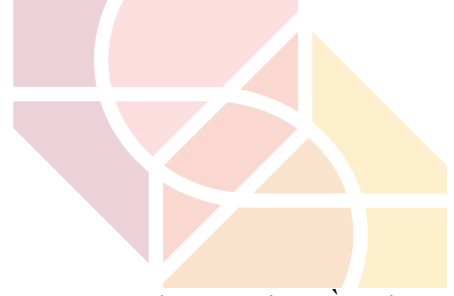
- Un éclairage est prévu dans l'escalier des Franciscains.
- Un résident porte à l'attention de la conseillère que les modifications faites au sens de la circulation des rues Dumont et Candiac n'ont pas été prises en compte par les données GPS faisant en sorte que des véhicules empruntent la rue Candiac en sens inverse, endommageant parfois les véhicules. Il a fait des appels au 311, déposé une demande aux responsables de ces données GPS sans succès.

La conseillère le prend en note.

- Un citoyen souhaite une intervention auprès des magasins et restaurants qui empiètent sur le trottoir en y plaçant des affiches rendant ainsi la circulation avec des poussettes impossible. Il souhaite une plus grande surveillance.

La conseillère confirme que la surveillance doit être assurée de façon constante. Elle remercie le citoyen d'avoir souligné la situation.

Le Conseil prend en compte cette intervention. Le citoyen est invité à partager le problème par écrit et ce qu'il souhaite voir comme changement. Ainsi, les administrateurs pourront en faire une résolution.



- Des règles et consignes sont-elles données aux usagers du service ÀVélo ? Certains ne se comportent pas de façon sécuritaire. Il est proposé d'ajouter un consentement à respecter les règles établies sous la forme d'un contrat d'utilisation.

Une sensibilisation devient prioritaire avec la plus grande utilisation du service d'une saison à l'autre et la grande présence de piétons, deux éléments qui seront en croissance avec la venue du tramway. La Ville travaille pour développer une culture de courtoisie avec Accès Transports Viables qui, en début de saison, fait des interventions pour rappeler les bons comportements. On informe les cyclistes sur la nouvelle signalisation, des campagnes sont menées en parallèle et on rappelle le port obligatoire du casque. Des constats ont été émis par les services policiers. Plus de 1000 au cours de la dernière année.

- Tout le monde n'assiste pas au Conseil ou consulte le site Web pour s'informer des avancées des travaux. Un citoyen suggère d'apposer des affiches présentant les informations pertinentes et détaillées près des chantiers en cours. Cette suggestion est moins coûteuse que la présence de personnes ressources.
- Un citoyen, selon sa propre expérience, affirme que le directeur de la police serait réfractaire à engager des policiers techniciens pour, par exemple, faciliter la circulation. Il veut partager ce constat avec la conseillère.

10. Correspondance et trésorerie

■ 10.1 Paiement au secrétariat de soutien

RÉSOLUTION CA-CMQ-26-03-24-03 : Paiement au secrétariat de soutien

Il est résolu de payer 115,00\$ à Hélène Dion pour la rédaction du procès-verbal du 24 février 2026.

Sur proposition de Jonathan Tedeschi, dûment appuyée par Jérémie Lauzon, il est résolu d'adopter la **Résolution CA-CQM-26-03-24-03**.

Adoptée à l'unanimité



■ 10.2 Budget, état des revenus et dépenses

- Le solde au compte est de 5 057,62 \$.
- Après l'approbation des paiements et revenus demandés ce soir, le solde sera de 4 962,42\$.
- Le Conseil prévoit un surplus de 794,52 \$ à la fin de l'année courante

11. Divers

- Un souper bénéfique au profit de la troupe scoutie aura lieu le 11 avril à l'école secondaire Joseph-François-Perreault. Hélène Paradis invite les gens à se procurer des billets. Les conseillères seront présentes à cet événement.

- Le Centre de Loisirs Montcalm, est à recueillir des boutures de plantes afin de les vendre dans le cadre d'un événement les 24 et 25 juin.

12. Fin de l'assemblée à 21H26